

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Participation du département des Bouches du Rhône au fonctionnement de collèges privés du Gard et du Vaucluse.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L.213-8 du Code de l'Education, les départements du Gard et du Var sollicitent la contribution de notre collectivité aux frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat qui accueillent plus de 10% d'élèves originaires des Bouches du Rhône.

Dans le Gard, le collège Saint Félix à Beaucaire accueille 42 élèves originaires des Bouches du Rhône sur un effectif total de 220 élèves pour l'année scolaire 2017/2018, soit 18,37% des élèves.

Dans le Vaucluse, 74 élèves originaires des Bouches du Rhône sont accueillis dans le collège Champfleury à Avignon, pour un effectif total de 484 élèves soit 15,25%, 82 sont accueillis au collège Saint Charles à Cavaillon pour un effectif de 495 élèves (16,57%) et 63 sont scolarisés au collège Notre Dame à La Tour d'Aigues pour un effectif de 300 élèves (21%).

Au total 219 élèves des Bouches du Rhône sont scolarisés, pour l'année 2017/2018 dans un établissement privé du Vaucluse.

La contribution du département des Bouches du Rhône pour l'exercice 2018 s'établit au regard des dotations de fonctionnement allouées par les départements à chacun des établissements, proportionnellement aux effectifs accueillis.

Vous trouverez les deux conventions réglant les modalités pratiques de notre participation en annexes du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

